



AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, le directeur général et greffier de la Ville de Normandin, que le 12 juin 2023 à 20 h, sera tenue une séance publique du Conseil municipal de la ville de Normandin, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, au 1048 rue Saint-Cyrille, et qu'au cours de ladite assemblée, le Conseil statuera sur la demande de dérogation suivante :

Au 956, avenue du Rocher : autoriser l'agrandissement du garage attenant à la résidence avec une marge de recul de 4.89 mètres alors de l'article 12.4.4 du Règlement de zonage #424-2011 (renvoie à la grille des spécifications) concernant l'implantation des bâtiments complémentaire attenant à la résidence principale demande de respecter une distance de 7.50 mètres.

AVIS PUBLIC est en outre donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de ladite séance du Conseil.

DONNÉ À NORMANDIN CE 23^E JOUR DE MAI 2023


Jean-Sébastien Nadeau
Directeur général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Jean-Sébastien Nadeau, directeur général et greffier de la ville de Normandin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Ville ainsi qu'affiché sur le babillard de l'hôtel de ville au 1048, rue Saint-Cyrille à Normandin, le 23 mai 2023, en vertu du règlement 532-2018 concernant la publication des avis publics adopté le 12 mars 2018.

En foi de quoi, je donne certificat ce 23^e jour du mois de mai 2023.


Jean-Sébastien Nadeau